

# L'école est-elle une priorité ? Vraiment ?

**En 2017, Macron s'est présenté aux suffrages des citoyens et citoyennes avec le slogan de la Priorité au primaire... Depuis, ses ministres successifs n'ont cessé de multiplier les slogans prétendant répondre à l'objectif affiché, au slogan de campagne.**

**La réalité de la politique menée et ses conséquences sur le parcours des élèves sont très éloignées des slogans... Et si, en réalité, les politiques éducatives menées depuis plusieurs mandats étaient d'une cohérence redoutable et conduisaient mécaniquement à une école du tri social des élèves et à la marchandisation de notre bien commun qu'est l'École ? Et si l'accélération de ces politiques devenait un coup fatal à l'École ?**

## **Maternelle : La scolarisation obligatoire à 3 ans : un vrai progrès ?**

Le slogan semble favorable aux plus jeunes élèves en rendant obligatoire la fréquentation de l'école... Et pourtant, selon les constats publiés par l'INSEE, elle a conduit à réduire la scolarisation à deux ans favorable aux élèves les plus fragiles (socialement, non francophones...). Elle a conduit aussi mécaniquement à rendre obligatoire le financement de la scolarisation dans le privé d'un plus grand nombre d'élèves par les structures publiques (*Etat et collectivités locales*). Elle a ainsi affaibli l'École Publique en la mettant en concurrence avec l'école privée !

**Au final, la scolarisation précoce recule et le coût pour les finances publiques augmente !**

## **Primaire:**

### **Les élèves en difficultés sont accompagnés au plus près par une aide individualisée ?**

Créés en 1990, les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté apportent une aide spécialisée, par des personnels formés, aux besoins des élèves. A partir de 2008, s'est engagée une véritable mise à mal de ces réseaux sous couvert de mise en place d'une « aide personnalisée » par l'enseignant de la classe... Et qui a privé tous les élèves de 3 semaines de classe par an ; soit l'équivalent de presque une année scolaire sur une carrière d'écolier. Depuis, aucune disposition favorable aux RASED n'a été mise en œuvre, les dispositifs individuels avec les enseignant·es de la classe, dont l'efficacité est plus qu'à démontrer, se sont multipliés (stage RAN, APC, PPRE...).

**Comment penser que les difficultés qui n'ont pas trouvé de réponse au sein de la classe en trouveront avec le même enseignant, le soir ? Pendant les vacances ?**

**Macron, le 22 mars 2022 : « Je veux qu'on puisse remplacer du jour au lendemain les professeurs dans les classes des élèves » ! Le 20 juillet 2023, Attal a expliqué avoir pour objectif de "garantir que chaque élève aura un professeur chaque jour face à lui car nous aurons des professeurs heureux au travail"... Où en est-on ?**

En avril 2024, l'Inspecteur d'Académie de la Creuse reconnaissait par courrier aux familles que « Le département est actuellement confronté à des tensions de remplacement qui ont un impact réel dans les écoles. L'épisode hivernal que nous terminons de traverser avec ses maladies saisonnières et le nombre important de congés maladies prolongés **obèrent notre capacité à répondre à la totalité des besoins de remplacement de professeurs** ». Et de poursuivre : « Face à ce constat, [...] j'ai dû prendre une décision difficile pour pallier l'absence de remplacement dans votre école en procédant à **un regroupement pédagogique des classes**. Afin d'assurer la prise en charge de tous les élèves et de garantir la continuité de leurs apprentissages, **je vous serai reconnaissant de bien vouloir réorganiser les classes en redistribuant les effectifs** ».

En ½ journées	19	23	87	Académie
Besoin de remplacements	4 438	2 038	7 737	14 213
Remplacements effectués	3 821	1 195	6 432	11 448
Absences non remplacées	617	843	1 305	2 765
Pourcentage de non remplacement	13,90	41,36	16,86	19,45

**Près d'un remplacement sur deux n'était pas assuré en début d'année en rupture avec les engagements pris publiquement. Pour assurer la réussite des élèves, ne faut-il commencer par leur donner accès quotidiennement à l'école ?**

### **Choc des savoirs, vraiment ? Quel intérêt des évaluations nationales annuelles ?**

Évaluer fait partie intégrante de la pédagogie et les enseignant.es mettent en œuvre leurs propres évaluations *en fonction des apprentissages menés*. L'objectif des évaluations, ce n'est pas stigmatiser des élèves en difficulté mais les aider grâce à une aide spécialisée-adaptée permise notamment par des moyens supplémentaires. Évaluer, ce n'est pas valider des compétences, mais mesurer des progrès à un moment donné.

*Les évaluations standardisées, outils de pilotage du système éducatif, réduisant les enseignements à ce qui est mesurable, conduisant à un appauvrissement des enseignements dans des programmes simplifiés édictés par des guides que les enseignant.es n'auraient plus qu'à suivre à la lettre ... Les évaluations standardisées sont donc au service d'un « tri » des élèves et d'une orientation subie des élèves... Les enseignant.es sont de fait déssaisi-es de leur cœur de métier ...*

### **Choc des savoirs, vraiment ? Quid des groupes de niveaux au collège ?**

Au final, les élèves « évalués » « par une application » en difficulté seront orientés au collège dans des groupes de niveaux. Des temps de regroupement des différents groupes de niveaux sont prévus quelques semaines dans l'année... mais comment penser que des élèves répartis « par niveau » avanceront à la même vitesse ? Comment envisager des évolutions d'un groupe à un autre ?

*Au final, le risque est grand que les élèves soient assignés à un groupe sur la durée de leur collège... Mais ils passeront le même brevet qui conditionnera leur accès au lycée ! Ainsi, dès la 6ème, les chances d'accéder au lycée dans les meilleures conditions peu-vent déjà être hypothéquées...*

### **Réforme du lycée, Parcours'sup : vers une plus grande fluidité du parcours des élèves ?**

La plateforme Parcours'sup a été créée en 2018 pour recueillir les vœux d'affectation des futurs étudiants et « fluidifier » l'accès au supérieur. La réalité est qu'on a produit un système dysfonctionnel, à la fois anxiogène, inégalitaire et opaque pour les élèves et qui n'apporte pas de réponse à un nombre de places dans le supérieur très largement inférieur au nombre de bacheliers sortant. Dans le même temps, il y a eu une multiplication de formations privées accessibles sur la plateforme. Le dispositif, en produisant une sélection généralisée, a créé un rationnement par la quantité. Des élèves désemparés sont conduits à aller chercher là où ils peuvent, c'est-à-dire dans les formations privées, parfois hors contrat avec l'État.

*Au final, la plateforme élargit la marchandisation de l'enseignement supérieur et conditionne son accès aux moyens des familles.*

### **Réforme du lycée pro : assurer l'avenir de tous les élèves ? Au plus près de leurs besoins ? Vraiment ?**

L'offre de formation en lycée professionnel s'élaborera avec l'outil Orion dont l'objectif est de mettre en adéquation les formations et les besoins des entreprises. Il est prévu de fermer 25% des formations prétendument non insérantes d'ici 2027, de développer des Bacs + 1 ou certificats de spécialisation non qualifiants. La réforme prévoit la suppression de 170 heures sur les 3 ans.

*Ainsi, les élèves les plus fragiles auront moins de formation et les lycées pro adapteront les formations aux besoins de formation des entreprises locales. Ou comment assigner à résidence et hypothéquer les possibilités de reconversion des élèves ?*

### **Apprentissage : une voie de réussite ?**

Blanquer souhaitait atteindre l'objectif de 800 000 apprenti-es dans les 5 ans. Et pour l'apprentissage, point d'austérité. Ainsi, en intégrant les aides de l'Etat et les exonérations de cotisations patronales, un-e apprenti-e de moins de 20 ans ne coûte rien à l'employeur. Dans le même temps, le gouvernement faisait le choix de mettre à mal les lycées professionnels et leur financement.

Présentée comme une voie d'excellence, la réalité par les services statistiques de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail) indiquait que le taux de rupture de contrats avant terme s'élevait en moyenne à 29,4%. Or, pas de contrat, plus de formation. Les élèves/apprenti.es concerné-es sont donc laissés sur le bord du chemin.

*Au final, nous mesurons que les décisions effectivement mises en œuvre produisent des effets le plus souvent opposés à l'annonce faite. Ainsi, chacune des décisions prises ici présentées comme beaucoup d'autres, concourt :*

- *A «trier» socialement les élèves*
- *A ouvrir à la marchandisation de l'Ecole.*

*Cette école n'est pas celle que nous voulons !*

*D'autres choix sont possibles ! Ils nécessitent d'autres choix politiques et budgétaires. Nous organisations syndicales appellent à participer*

***A l'action nationale lancée le samedi 25 mai***

*Et travaillent à produire un projet alternatif pour le département s'appuyant sur les besoins réels des élèves, intégrant tout ce qui est nécessaire pour casser les déterminismes sociaux, géographiques et de genre dont ils sont victimes.*